

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MARDI 17 FEVRIER 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 14

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 13

AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

Le 17 février 2026, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, légalement convoqué le 11 février 2026 par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Laurent CHELLE

Gérard VERNAY donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Jean-Claude FRAISSARD donne pouvoir à Yannick AMET

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

Patrick MARTIN donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Joëlle CAMPERS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mathieu LECLERCQ est désigné secrétaire de séance

2026-06 BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE TOURISME HAUTE-TARENTEAISE

Le projet de budget primitif 2026 du budget annexe « Tourisme Haute-Tarentaise » est présenté au conseil communautaire.

Le budget primitif ne tient pas compte de la reprise des résultats.

Lors du rapprochement entre le compte administratif et le compte de gestion, le conseil communautaire sera amené à voter la reprise définitive des résultats et un budget supplémentaire. Conformément aux articles L.2312-2 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé un vote par nature et par chapitre avec une présentation fonctionnelle croisée.

Il est précisé que le présent budget est présenté sous la nouvelle nomenclature M57. De ce fait, il est proposé conformément à l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personne dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le président informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est rappelé que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé lors du conseil communautaire du 17 décembre 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
Gestion des services	1 383 900.00 €	Produits des services	34 000.00 €
		Subvention d'équilibre	1 737 243.27 €
TOTAL DEPENSES REELLES	1 383 900.00 €	TOTAL RECETTES REELLES	1 771 243.27 €
OPERATIONS D'ORDRE			
Amortissements	100 000.00 €		
Virement en investissement	287 343.27 €		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	387 343.27 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	
1 771 243.27 €		1 771 243.27 €	

	Opérations de l'exercice	Résultat reporté 2024	Cumul section
Dépenses	1 771 243.27 €		1 771 243.27 €
Recettes	1 771 243.27 €		1 771 243.27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
Dépenses d'équipement	372 000.00 €		
Restes à réaliser	16 343.27 €		
TOTAL DEPENSES REELLES	387 343.27 €	TOTAL RECETTES REELLES	0.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
Opérations entre sections	0.00 €	Amortissements	100 000.00 €
		Virement du fonctionnement	287 343.27 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0.00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	387 343.27 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	
387 343.27 €		387 343.27 €	

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté 2025	Cumul section
Dépenses	372 000.00 €	16 343.27 €		387 343.27 €
Recettes	387 343.27 €			387 343.27 €

La section de fonctionnement s'équilibre à **1 771 243.27 euros**.

La section d'investissement s'équilibre à **387 343.27 euros**.

VU le rapport d'orientation budgétaire présenté au conseil communautaire du 17 décembre 2025 ;

VU les conférences budgétaires ;

VU la commission finances du 2 février 2026 ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget annexe « Tourisme Haute-Tarentaise » de la communauté de communes de Haute-Tarentaise ;
- **DIT** que le budget est voté par nature et par chapitre ;
- **AUTORISE** le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personne dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Yannick AMET

Président

